



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

Dossier de presse
Communication en Conseil des ministres sur la politique forestière

**ACCOMPAGNER UNE MONTEE EN PUISSANCE DE L'ORGANISATION DE LA FILIERE
PAR LA MISE EN PLACE D'UNE VERITABLE INTERPROFESSION**

Une structuration interprofessionnelle forte s'avère de plus en plus indispensable pour fédérer les initiatives, catalyser les énergies et réunir les moyens nécessaires. A cet égard, la loi d'orientation sur la forêt permet, comme pour les productions agricoles, de **reconnaître des interprofessions et d'étendre des accords interprofessionnels dans le domaine forestier**.

L'association France Bois Forêt, créée en 2004, a ainsi demandé sa reconnaissance en tant qu'interprofession et a **obtenu un avis favorable** du conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois, le 16 février dernier.

France Bois Forêt comprend l'essentiel des activités de production forestière, de récolte, de première transformation et d'utilisation du bois d'oeuvre. Elle est organisée autour de trois collèges, correspondant chacun à un des pôles de la filière : la production forestière, la récolte et la transformation du bois, la fabrication et mise en oeuvre dans le bâtiment.

La création de l'association France Forêt Bois constitue la manifestation la plus claire de la volonté de ses acteurs de **développer en commun le potentiel que représente une ressource forestière sous-exploitée**, face à une concurrence internationale de plus en plus pressante.

La filière bois ne peut affronter valablement les défis économiques actuels en ordre dispersé. La mise en place d'une association interprofessionnelle reconnue est donc un enjeu majeur pour son avenir. Elle pourra mener des actions collectives comme la promotion du matériau bois et la création d'un observatoire économique de la filière bois.

Les professionnels ont déjà démontré leur capacité à développer des actions en commun. Sans revenir sur la solidarité qui s'est instaurée entre les différents intervenants après les tempêtes de 1999, le développement de la certification forestière, qui concerne aussi bien la production forestière que la récolte, la première et la seconde transformation, démontre la capacité d'agir sur un thème commun. De même, la campagne, « Le bois c'est essentiel », qui fait suite à celle dont le thème était « Le bois avance » fait l'unanimité de la filière.

Le Gouvernement soutiendra la mise en place de France Bois Forêt qui vient de se constituer.